

**La voix locale dans la prise de décision
au niveau du système scolaire au Canada :**

**Un rapport préparé pour l'Association
canadienne des commissions/conseils scolaires**

Dre Katina Pollock

Septembre 2023

Sommaire exécutif

La présente enquête a été commandée par l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires en raison des préoccupations des élu.e.s scolaires au sujet du déclin de la participation du grand public – ou, comme plusieurs répondants l'ont qualifiée, la voix locale – dans la prise de décision en enseignement M-12 financé par les fonds publics dans certaines régions du Canada.

L'enquête repose sur une étude multi-cas portant sur la gouvernance de systèmes scolaires financés aux niveaux provincial et territorial dans six régions dotées de processus et de structures décisionnels différents : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest. Entre septembre 2021 et mars 2023, l'équipe de recherche a étudié la participation et l'influence perçue de la « voix locale » dans la prise de décision au niveau système dans les régions du Canada qui ont, ou qui avaient, des commissions/conseils scolaires élus démocratiquement.

Ce rapport comporte quatre sections qui reflètent les objectifs de l'étude. La Section 1 décrit la méthodologie globale et l'approche d'étude de cas, notamment les procédures de collecte et d'analyse de données. La deuxième section présente les observations des études de cas par région : Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Québec, Nouvelle-Écosse et Territoires du Nord-Ouest. Chaque sous-section décrit d'abord en détail la structure et les processus propres à chaque région. Les détails sont fournis en raison de la variation considérable d'une région à l'autre : il n'y a pas deux régions identiques. La troisième section présente une analyse multi-cas et les thèmes liés à la participation démocratique à la prise de décision au niveau système. Enfin, la quatrième section contient une liste de recommandations à l'intention de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires.

Les six sites ont été étudiés afin de discerner comment la participation démocratique est appuyée dans les différents systèmes. Notre enquête a montré que le public semble participer de moins en moins à la prise de décision au niveau système, soit par choix ou par suite de changements procéduraux qui réduisent leurs occasions de participer démocratiquement. Dans l'ensemble, il a été conclu que le retrait des conseils d'administration élus démocratiquement entrave la participation démocratique locale. L'étude a révélé que le plus grand déclin au niveau de la

participation démocratique s'est effectué en Nouvelle-Écosse anglophone et au Québec francophone, où les conseils d'administration élus démocratiquement ont été remplacés. Cet énoncé se fonde sur :

- une réduction de la participation du public dans la sphère de l'éducation,
- moins de transparence dans les processus de prise de décision,
- moins de responsabilisation du système d'éducation vis-à-vis du public qu'il sert,
- une représentation réduite dans la prise de décision, et
- une réduction de la liberté d'expression de vues divergentes perçue, en public et en privé.

Un déclin de la participation démocratique a aussi été observé dans les régions toujours dotées de conseils d'administration.

Les participants ont reconnu l'existence d'enjeux d'engagement du public dans les systèmes scolaires non traditionnels qui ne disposent pas de l'infrastructure de base des conseils d'administration démocratiques. Les défis associés à ces nouvelles structures deviennent des obstacles qui entravent l'engagement démocratique. En outre, le refus de certains de participer à l'étude par crainte de risque personnel ou professionnel est extrêmement troublant. Dans une société démocratique, aucun citoyen ne devrait exprimer des craintes lorsqu'il envisage de participer à une étude réalisée par une tierce partie n'ayant aucune relation officielle ou professionnelle avec quelconque site de l'étude et qui avait mis en place de nombreuses précautions pour assurer l'autonomie et la confidentialité. La démocratie ne peut fonctionner efficacement sans la liberté d'expression.

Au total, 24 recommandations sont présentées à l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires dans les domaines suivants :

- Créer une campagne de sensibilisation du public,
- Encourager l'audit des programmes d'études sociales et de citoyenneté,
- Améliorer l'accessibilité des pratiques d'engagement,
- Favoriser les partenariats et les réseaux,
- Accroître la participation autochtone,
- Accroître la participation des immigrants et des néo-Canadiens,

- Accroître la participation de parents ciblés,
- Envisager des moyens d'accroître la participation des élèves et des jeunes,
- Encourager les commissions/conseils scolaires élus démocratiquement à mettre en œuvre un plan stratégique clair,
- Augmenter l'offre de perfectionnement professionnel destiné aux élu.e.s scolaires,
- Réexaminer la structure et les processus des commissions/conseils scolaires élus, et
- Convertir les stratégies de communication actuelles en une approche de mobilisation du savoir (MbS).

Notre équipe de recherche offre ces recommandations tout en reconnaissant les défis associés à la mise en œuvre de vastes changements systémiques sur des régions très variées. Certaines des recommandations exigent des ressources supplémentaires, tel que du perfectionnement professionnel ou du matériel pédagogique. D'autres recommandations ne se limitent pas à la fourniture de ressources : elles réaffirment la position de l'ACCCS en tant que facilitatrice qui appuie ses membres à la promotion, dans chaque province, de cultures institutionnelles qui influencent quelles voix se font entendre en enseignement public.

Dans chacun de ces cas, il se peut que l'ACCCS soit appelée à jouer un rôle de soutien différent pour ses membres, soit de médiatrice, d'éducatrice, de porte-parole, ou autre. Il convient également de noter que ces recommandations sont étroitement liées et destinées à se compléter et à s'étayer mutuellement lors de vastes changements aux systèmes d'éducation qui sont significatifs, à long terme et abordés simultanément à partir de différents points d'entrée (Campbell, 2021; Darling-Hammond & Rothman, 2015; Fullan, 2010). Les 24 recommandations sont :

- **Recommandation 1** : Planifier une campagne de sensibilisation du public
- **Recommandation 2** : Lancer une campagne publique qui précise la différence entre la gouvernance et les opérations
- **Recommandation 3** : Réaliser un audit des résultats d'apprentissage des programmes d'études civiques et de citoyenneté M-12 actuels
- **Recommandation 4** : Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de modifier et d'actualiser les programmes d'études sociales et de citoyenneté M-12

- **Recommandation 5** : Clarifier les processus de participation
- **Recommandation 6** : Mettre en œuvre des stratégies de communication diversifiées sur le plan linguistique
- **Recommandation 7** : Réaliser des audits sur l'accessibilité dans toutes les régions
- **Recommandation 8** : Élargir et créer des partenariats et des réseaux
- **Recommandation 9** : Rechercher des moyens d'accroître la participation autochtone
- **Recommandation 10** : Former un partenariat avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) afin de promouvoir l'admissibilité des électeurs
- **Recommandation 11** : Mettre en œuvre une stratégie d'engagement des nouveaux arrivants et des réfugiés
- **Recommandation 12** : Accroître la participation des parents de populations sous-représentées
- **Recommandation 13** : Encourager l'adoption de Conseils des parents d'école
- **Recommandation 14** : Encourager et appuyer les voies de la participation des parents au-delà de l'école afin d'inclure la prise de décision au niveau système
- **Recommandation 15** : Rechercher des moyens d'accroître la participation des élèves et des jeunes à la prise de décision au niveau système
- **Recommandation 16** : Encourager les commissions/conseils scolaires à mettre en œuvre un plan stratégique clair
- **Recommandation 17** : Mettre en œuvre des plans d'accueil et d'intégration stratégique
- **Recommandation 18** : Accroître le perfectionnement professionnel continu
- **Recommandation 19** : Encourager la planification de la relève
- **Recommandation 20** : Réexaminer les exigences relatives aux personnes chargées de la prise de décision dans l'enseignement public
- **Recommandation 21** : Plaider en faveur d'un nombre limite de mandats pour les élu.e.s scolaires
- **Recommandation 22** : Créer de nouveaux processus d'engagement
- **Recommandation 23** : Évaluer les processus de communication de l'ACCCS et envisager l'inclusion d'une approche de mobilisation du savoir (MbS)

- **Recommandation 24 :** Investir dans l'incorporation de technologies de l'information et des communications efficaces

Les systèmes de gouvernance scolaire actuels peuvent tirer des leçons des défis qui ont peut-être contribué au mouvement croissant vers le retrait du pouvoir et de l'autorité des conseils d'administration et des commissions/conseils scolaires. Devant un nouvel avenir canadien en évolution constante, les décideurs politiques doivent trouver de nouveaux moyens d'appuyer un système qui favorise la participation démocratique dans l'enseignement public.

